

2013/5667 - Plan Climat-Energie territorial de la Ville de Lyon - Approbation de la convention cadre d'attribution d'un montant de 45 000 euros à l'Agence Locale de l'Energie (ALE) représentant 3 subventions de 15 000 euros au titre des années 2013, 2014 et 2015 (Direction de la Construction) (BMO du 01/07/2013, p. 1539)

Rapporteur : Mme ROY Mireille

Mme ROY Mireille, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, il s'agit d'une approbation de la convention cadre d'un montant de 45 000 euros à l'agence locale de l'énergie, représentant trois subventions de 15 000 euros pour 2013, 2014 et 2015.

L'agence locale de l'énergie est un partenaire très important pour nous. Elle nous accompagne et nous conseille pour réduire nos consommations énergétiques et nos émissions de gaz à effet de serre, et préparer notre adaptation aux conséquences du dérèglement climatique. L'énergie est en passe de devenir un produit de luxe et des fractures commencent à se créer entre les ménages qui peuvent continuer à dépenser sans compter, pour se chauffer ou se déplacer, et les ménages frappés par la précarité énergétique. L'énergie n'est pas seulement une question environnementale importante, elle est au cœur des questions de cohésion sociale : c'est un enjeu démocratique majeur.

Nous connaissons aujourd'hui à Lyon le climat qui était hier celui que l'on pouvait trouver à Avignon par exemple. Et demain le climat lyonnais sera celui que l'on trouve actuellement à Alger, mais sans la mer, ni l'ombre des palmiers, sans l'architecture traditionnelle des pays africains.

Conformément aux dispositions légales du Grenelle 2, la municipalité s'engage à son niveau sur les « 3 fois 20 » : réduction de 20 % de nos consommations énergétiques et de nos émissions de gaz à effet de serre, et passage à au moins 20 % de renouvelables dans nos consommations d'énergie en 2020. Cela représente d'importants investissements dans les années qui viennent, avec un impact financier très fort. Mais nous n'avons pas le choix : ces changements sont indispensables pour limiter autant que possible l'impact de l'explosion future du coût de l'énergie et nous ménager demain des souplesses budgétaires.

A l'échelle du territoire lyonnais, nos efforts ne suffiront pas. Sur les transports et les bâtiments par exemple, ce sont les habitants que nous devons mobiliser, et en particulier avec le relais de l'ALE. Nos Conseils de quartiers reçoivent en ce moment même une formation aux questions de climat et d'énergie. Nous avons déjà, avec Gérard Claisse, accueilli deux ateliers ici, à l'Hôtel de Ville, et les prochains se dérouleront à la rentrée.

Notre engagement dans la démarche de labellisation Cit'ergie doit faire reconnaître officiellement la qualité du travail déjà entrepris par nos services, et nous permettre d'aller plus loin bien sûr. Mais le label Cit'ergie doit surtout avoir un effet d'entraînement sur les ménages lyonnais. Dans ses locaux situés dans l'ancienne gare des Brotteaux, les experts de l'ALE accueillent gratuitement le grand public et prodiguent des conseils en toute indépendance sur les questions d'isolation, de chauffage, de climatisation et d'énergie. A la clé, ce sont des économies pour les ménages concernés, et un gain en matière d'environnement.

L'ALE développe d'ailleurs des projets citoyens qui s'adressent en priorité aux ménages modestes :

- différents projets de lutte contre la précarité énergétique,
- accompagnement des copropriétés dégradées,
- « Wat et moi », un projet utilisant les compteurs communicants pour une meilleure maîtrise des consommations électriques des locataires de logements HLM,
- le repas « 80 kilomètres », un défi culinaire pour promouvoir les produits alimentaires locaux. C'est d'ailleurs une équipe d'agents de la médiathèque de la Part-Dieu qui a brillamment gagné le dernier défi,
- le défi « familles à énergie positive » qui accompagne des équipes pour une réduction d'au moins 8 % de leur consommation d'énergie. La soirée de lancement a lieu chaque année à l'Hôtel de Ville et c'est un moment très apprécié par les familles impliquées. En 2013, c'est une équipe de Grand Lyon Habitat qui a gagné ce défi, en réalisant 24 % d'économies uniquement grâce à des changements de comportement. Cela nous donne une petite idée des économies potentielles qu'on pourrait faire à l'échelle d'une collectivité. En tout cas pour les familles cela représente plusieurs centaines d'euros économisés par ménage et par an.

Nous siégeons au Conseil d'administration de l'ALE, avec d'autres collectivités, des professionnels du bâtiment, des producteurs d'énergie et c'est une occasion rare d'échanger sur les questions énergétiques à l'échelle locale. Alors que le grand débat national sur la transition énergétique a lieu dans toutes les régions, en prévision de la conférence environnementale de la rentrée, la convention trisannuelle que nous vous proposons d'adopter renforce donc notre partenariat avec l'ALE, pour des actions participatives au plus

près des ménages, et en particulier des plus modestes. Il s'agit, vous l'aurez compris, d'un enjeu économique, environnemental et démocratique de premier plan.

Voilà pourquoi il est important de voter ce dossier et je vous en remercie.

Mme ROURE Martine : Mes chers Collègues, nous le savons, l'horizon c'est pour 2050. Il s'agit de diviser, en effet par 4, les émissions de gaz à effet de serre. Alors, l'horizon est lointain, mais dans un premier temps nous avons un but, c'est 2020 comme l'a dit Madame Roy.

L'atteinte de cet objectif implique d'engager un véritable effort qui doit faire émerger des résultats à moyen, mais aussi à long terme. Mais cette stratégie englobe l'action de tous les services de notre ville, ainsi elle assure l'implication de l'ensemble de tous les acteurs.

En termes de projet, le Plan Climat-Energie Territorial, je crois, constitue un acte politique majeur.

Il invite toutes les forces de notre territoire à travailler ensemble, à formaliser et à s'approprier un nouveau mode de développement durable, et nécessairement démocratique si l'on veut être efficace.

Il faut dire que la qualité de vie des habitants est une vraie préoccupation pour l'ensemble de notre démarche. Les mesures en faveur de l'habitat durable, par exemple, impliquent une meilleure qualité des constructions et une réduction des charges énergétiques.

Dans l'habitat social notamment, ceci se traduit par un confort accru et une diminution des charges locatives, ce qui contribue, bien sûr, à réduire la précarité énergétique des ménages.

Les actions d'adaptation au changement climatique doivent contribuer à la qualité de vie. Par exemple on voit bien que la végétalisation de l'espace urbain ou la protection de la biodiversité locale y contribuent.

En termes d'emploi, les filières « bâtiments » et « énergie » trouvent une dynamique par la mise en place de ce plan et ainsi, nous pouvons développer de nouvelles activités et donc créer de nouveaux emplois.

Pour notre ville, la lutte contre le changement climatique est un investissement efficace, y compris à court terme par l'allègement des dépenses, par exemple, ou le développement économique local.

Notre collectivité met tout en œuvre afin d'innover toutes les politiques territoriales en essayant d'anticiper et je voulais saluer le travail déjà accompli, Madame Roy.

Le résultat devrait être un territoire plus adapté en biodiversité, en ressources naturelles, plus adapté aux activités humaines et, bien sûr, plus adapté aux habitants. Dans quelques temps, il conviendra certainement de tirer les conclusions de l'efficacité de ces politiques et de réfléchir à leurs évolutions pour la seconde moitié du XXI^e siècle.

Je ne sais pas si nous serons encore là, mais nous aurons donc, d'année en année, l'occasion d'en reparler et bien sûr de nous adapter, mes chers Collègues.

M. LE MAIRE : Si vous voulez avoir un aperçu de ce que font le Grand Lyon et la Ville de Lyon, allez voir sur la péniche située dans la darse sur laquelle il y a une exposition sur ce que nous faisons en matière d'énergie, on s'apercevra que le futur se construit au présent dans l'agglomération lyonnaise.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)